

**APPEL À PROJETS**  
**UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS – DRIETS IDF**

**PROGRAMME 104 – ACTION 12**  
**« INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS »**

**6 MAI 2025**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## DÉROULEMENT

- |       |  |
|-------|--|
| 14h30 | <b>Accueil des participants et introduction</b>  |
| 14h35 | Présentation des nouveaux outils du Réseau pour l'emploi, par la Direction départementale de Paris de France Travail |
| 14h55 | <i>Questions et réponses</i>   |
| 15h10 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2025 pour Paris.  |
| 15h25 | Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.  |
| 15h35 | <i>Questions et réponses</i>   |
| 16h   | Fin du webinaire   |

Le 07/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## DÉROULEMENT

- 14h30                    Accueil des participants et introduction
- 14h35                    Présentation des nouveaux outils du Réseau pour l'emploi, par la Direction  
départementale de Paris de France Travail**
- 14h55                    *Questions et réponses*
- 15h10                    Présentation de l'AAP BOP 104 de 2025 pour Paris.
- 15h25                    Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 15h35                    *Questions et réponses*
- 16h                      Fin du webinaire

Le 07/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## DÉROULEMENT

- 14h30                    Accueil des participants et introduction
- 14h35                    Présentation des nouveaux outils du Réseau pour l'emploi, par la Direction  
départementale de Paris de France Travail
- 14h55                    *Questions et réponses*
- 15h10                    **Présentation de l'AAP BOP 104 de 2025 pour Paris.****
- 15h25                    Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 15h35                    *Questions et réponses*
- 16h                      Fin du webinaire

Le 07/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. **Contexte réglementaire et organisationnel**
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

### Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

Deux articles de la loi auront un effet notable sur les parcours d'intégration républicaine.

L'article 20 modifie l'articulation entre délivrance des titres de séjours pluriannuels et la maîtrise de la langue française.

**A compter du 1er janvier 2026, seront requis l'atteinte des niveaux de langues suivants** (issus du CECRL, cadre européen commun de référence pour les langues) :

- Pour l'obtention d'une première **carte de séjour pluriannuelle (CSP) : A2, soit une obligation de résultats inédite** (auparavant seule l'assiduité aux formations du CIR était requise, soit une obligation de moyens)
- Pour l'obtention d'une **carte de résident : B1** (contre A2 auparavant)
- Pour l'obtention de la **nationalité française : B2** (contre B1 auparavant)

-> *Prise en compte par l'AAP 2025 : Priorisation des projets visant l'atteinte du A2*

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

## Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

L'article 20 instaure également un **examen civique**, portant sur des thématiques abordées au cours de la formation civique du CIR. L'étranger pourra le présenter plusieurs fois, à sa demande et à tout moment. La réussite à cet examen sera **également obligatoire en vue de l'obtention d'une première CSP**, à compter du 1er janvier 2026.

*-> Prise en compte par l'AAP 2025 : Incitation à orienter les projets portant sur la citoyenneté vers la préparation au nouvel examen civique.*

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

### Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

**L'article 23** modifie le code du travail en instaurant une contribution de l'employeur à la formation linguistique de ses salariés allophones :

- **Possibilité pour les employeurs de proposer** dans leurs plans de formation, **des actions visant à l'apprentissage du français** à un niveau égal ou supérieur au A2 pour leurs salariés allophones ;
- **Possibilité pour les signataires de CIR de suivre des cours de français sur leur temps de travail avec maintien de la rémunération** (dans la limite de 80h, et pour des formations visant à atteindre un niveau égal ou supérieur au A2).
- **Autorisation d'absence de plein droit pour les salariés signataires d'un CIR prenant des cours de français financés par leur compte personnel de formation** (dans la limite de 28h, et pour des formations visant à atteindre un niveau égal ou supérieur au A2).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

### Nouveaux marchés OFII pour les formations CIR

L'OFII fait appel à des prestataires, *via* des marchés publics, pour réaliser les formations prescrites dans le cadre du CIR (Contrat d'intégration républicaine).

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025, les marchés actuels s'appliquent, qui prévoient une prescription linguistique vers le niveau A1, d'une durée identifiée selon les niveaux des personnes (100h, 200h, 400h ou 600h).

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet**, les nouveaux marchés prévoiront :

- Un parcours facultatif de **600h** vers le **A2**, réservé aux pour les **non-lecteurs / non-scripteurs** ;
- L'accès à une **plateforme numérique d'apprentissage en asynchrone** pour tous les autres signataires du CIR, à laquelle ils auront accès, en autonomie et de façon illimitée, pour une durée d'un an.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

### Loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023

Double objectif d'**améliorer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi** et de mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Nouveau parcours d'inscription, d'orientation et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi avec la signature d'un contrat d'engagement.

➔ Ce contrat prévoit 15 heures d'activités hebdomadaires, au rang desquelles peuvent figurer les accompagnements proposés dans le cadre de l'action 12 du BOP 104.

La réforme s'appuie également sur la création de l'opérateur France Travail qui déploie des outils pour le compte de tous et sur de nouvelles instances de gouvernance qui visent notamment à piloter une feuille de route départementale.

-> *Prise en compte dans l'AAP 2025 : Priorisation des projets visant des sorties positives en emploi, surtout dans les secteurs en tension, et en particulier dans les métiers officiellement identifiés en IDF (liste actualisée : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051643488> )*

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Contexte réglementaire et organisationnel

### La poursuite du programme AGIR

Lancé en décembre 2023 sur le territoire de Paris, où il est porté par France terre d'asile (FTDA), le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) s'adresse aux **BPI ayant obtenu leur statut au cours de l'année en cours, ou de l'année qui précède**.

Il leur garantit un **parcours structuré d'une durée de 24 mois maximum vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi durable**. A Paris, le programme est aujourd'hui pleinement déployé, et **sa file active atteindra prochainement le chiffre fixé comme plafond départemental** par la Direction générale des étrangers en France (DGEF).

*-> Prise en compte dans l'AAP 2025 : Possibilité de déposer des projets prévoyant un accompagnement global de BPI éligibles à AGIR, mais n'ayant pu entrer dans le programme.*

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. Contexte réglementaire et organisationnel
- 2. Public-cible**
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Public-cible

L'AAP finance exclusivement les actions qui bénéficient aux étrangers primo-arrivants, c'est-à-dire :

- Provenant de pays tiers à l'Union Européenne
- Etablis régulièrement en France depuis moins de 5 ans ;
- Admis au séjour au titre de l'immigration familiale, économique, ou de l'asile ;
- **Signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ;**

Et à condition qu'ils soient **domiciliés à Paris**.

Les actions éligibles doivent bénéficier au **minimum à 12 primo-arrivants**.

Cela inclut les actions mixtes ouvertes, dont les destinataires ne sont pas exclusivement des primo-arrivants.

*Une exception : l'atteinte de ce seuil n'est pas exigée pour les publics correspondant à des profils particuliers (femmes, jeunes, personnes en HU, etc.) ou à vulnérabilités spécifiques (PSH, victimes de traite, FVV, etc.).*

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. Contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
- 3. Territoire d'intervention**
4. Axes thématiques
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Territoire d'intervention

L'échelon territorial visé est libre. Il peut s'agir :

- Du territoire de Paris dans son ensemble
- D'un ou plusieurs arrondissements
- D'un ou plusieurs QPV

Il est fortement recommandé de justifier le périmètre retenu à l'occasion de la complétude du CERFA 12156\*06 (à joindre au formulaire Démarches simplifiées). En s'appuyant sur les besoins spécifiquement identifiés, les liens avec les politiques publiques mises en place, le maillage associatif, etc.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. Contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
- 4. Axes thématiques**
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- **Accompagnement social et accès aux droits**
- **Maitrise de la langue et accès à l'emploi**
- **Citoyenneté et lien social**

A travers ces trois axes, le périmètre thématique de l'AAP :

- couvre la totalité des actions pouvant réglementairement être subventionnées par le BOP 104 ;
- tout en prévoyant une **forte priorité sur les enjeux de langue et d'emploi.**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- **Accompagnement social et accès aux droits**
- Maitrise de la langue et accès à l'emploi
- Citoyenneté et lien social

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Accompagnement social et accès aux droits

Ces projets pourront concerner l'accompagnement social des étrangers, notamment leur **accès aux droits** (y compris en vue de l'obtention ou du renouvellement d'un titre de séjour), au **logement** stable, à la **prévention** et à l'**accès aux soins** de santé, y compris mentale, mais également l'aide à la parentalité, la reprise d'études, etc.

Ils pourront s'appuyer sur des méthodes d'accompagnement multithématiques, faisant le lien entre plusieurs dimensions de l'exclusion qui apparaissent, dans les faits, fortement intriquées.

Les projets concourant à la lutte contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains pourront être retenus dans cet axe.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Accompagnement social et accès aux droits
- **Maitrise de la langue et accès à l'emploi -> *Enjeux prioritaires de l'AAP***
- Citoyenneté et lien social

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Langue et emploi

Ces projets porteront sur :

- **L'enseignement de la langue française** (généraliste, visée professionnelle) -> **prioritairement vers le A2**

Et/ou

- **L'insertion professionnelle** (apprentissage des codes du travail en France, ateliers de remobilisation, mentorat, enseignement des techniques de recherche d'emploi, etc.) -> **prioritairement vers les métiers en tension**

Ils auront pour principal objectif de faciliter et accélérer l'accès au droit commun, avec des **sorties positives objectivables**.

L'apprentissage linguistique est complémentaire du CIR et articulé avec les dispositifs structurants du territoire de Paris (ateliers OEPRE, permanences du Réseau EIF-FEL...).

L'accompagnement vers la formation professionnelle et vers l'emploi durable est adapté aux caractéristiques sociodémographiques du bénéficiaire, et bien articulé avec les acteurs de l'emploi.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Accompagnement social et accès aux droits
- Maîtrise de la langue et accès à l'emploi
- **Citoyenneté et lien social**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Citoyenneté et lien social

Ces projets viseront le soutien à l'autonomie et au pouvoir d'agir des personnes accompagnées, à travers des actions mobilisant **l'entraide, les solidarités locales**, mais aussi **l'activité sportive, la culture**, ou la découverte du patrimoine national.

Ils viseront à transmettre aux publics la maîtrise et le goût de **la citoyenneté** et des **valeurs de la république française**, par leur apprentissage et/ou par leur application dans la vie quotidienne.

Pourront être incluses dans cet axe des actions d'aide à la mobilité géographique, ou encore de sensibilisation au bénévolat ou aux démarches interculturelles.

**L'implication des bénéficiaires** dans les actions qui les concernent contribue à leur inclusion sociale, et sera particulièrement valorisée dans cet axe. Ses formes possibles sont diverses (participation à des instances de décision ou de coordination, parcours « citoyens », formation à la prise de parole, échanges et rencontres avec des experts...) et restent à inventer pour partie.

**L'examen civique prévu par l'article 20 de la loi CIAI**, dont la réussite représentera une condition pour l'obtention d'un titre pluriannuel, fait naître une obligation de résultats en la matière. Il représente un enjeu nouveau dont les projets candidats dans le cadre de cet axe devront utilement se saisir.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. Contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques
- 5. Calendrier et budget des projets**
6. Critères de recevabilité et de sélection

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

L'action 12 peut financer des actions initiées, définies, et mises en œuvre afin de poursuivre un objectif d'intérêt général. Elles se placent dans un champ d'application temporel et budgétaire.

Le **champ d'application temporel** répond à trois critères cumulatifs :

- **L'action n'est pas clôturée** à la date du dépôt ;
- **L'action débute l'année de la demande** de subvention (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025) ;
- La demande porte sur une **période de douze mois au plus**. Cette période est glissante. En cas de renouvellement, il ne peut y avoir de chevauchement (= double financement).

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

Le champ d'application budgétaire répond aux critères de la subvention publique :

- Budget adapté à la nature et au niveau des moyens et ressources ;
- Subvention couvrant au maximum 80% du coût total du projet ;
- Couverture des dépenses d'intervention exclusivement ;
- Absence de double financement.

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets

1. Contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques
5. Calendrier et budget des projets
- 6. Critères de recevabilité et de sélection**

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## Présentation de l'appel à projets / Critères de recevabilité et de sélection

La commission de sélection retiendra les projets répondant aux critères suivants :

- **la cohérence et la pertinence du projet** : analyse des besoins du public, analyse des besoins sur le territoire, réponse aux objectifs et aux orientations du règlement ;
- **la qualité du plan de financement** : budget détaillé, ressources diversifiées valorisées et fiables (financeurs publics ou pérennes) ;
- **l'efficacité de la dépense** : cohérence du montant sollicité au regard du projet et de son dimensionnement ;
- **l'expertise et la qualité des moyens** : qualification ou expérience des personnels ou des intervenants extérieurs, adéquation des moyens techniques ;
- **l'ingénierie de parcours territorialisé** : sourçage, individualisation, livrables, capacité à travailler avec les partenariats adaptés pendant et au-delà de la mise en œuvre ;
- **le caractère prioritaire éventuel** : actions spécifiquement dédiées aux femmes, aux personnes présentant des vulnérabilités spécifiques, approches innovantes.

Les projets retenus devront donc avoir un caractère financier réaliste et réalisable, mobiliser des moyens matériels et humains adaptés à la bonne réalisation de l'action, et expliciter la méthodologie et les étapes-clés des parcours.

---

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## DÉROULEMENT

- 14h30                    Accueil des participants et introduction
- 14h35                    Présentation des nouveaux outils du Réseau pour l'emploi, par la Direction  
départementale de Paris de France Travail
- 14h55                    *Questions et réponses*
- 15h10                    Présentation de l'AAP BOP 104 de 2025 pour Paris.
- 15h25                    Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.**
- 15h35                    *Questions et réponses*
- 16h                      Fin du webinaire

Le 07/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

# AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2025

## DÉROULEMENT

- 14h30                    Accueil des participants et introduction
- 14h35                    Présentation des nouveaux outils du Réseau pour l'emploi, par la Direction  
départementale de Paris de France Travail
- 14h55                    *Questions et réponses*
- 15h10                    Présentation de l'AAP BOP 104 de 2025 pour Paris.
- 15h25                    Points de vigilance et recommandations sur les bilans financiers.
- 15h35                    *Questions et réponses*
- 16h                      Fin du webinaire**

Le 07/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**